

Appel à Projets Santé et Bien-être

Améliorer la santé de tous les caennais

Pourquoi lancer un appel à projets Santé et Bien-être ?

A la suite d'un diagnostic local de santé réalisé en 2025, la Ville de Caen et ses partenaires ont identifié cinq grandes préoccupations des caennais en matière de santé :

1. Agir pour un environnement favorable à la santé ;
2. Améliorer l'accès aux soins et à la santé pour tous ;
3. Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies
4. Améliorer la santé mentale et le bien-être psychique des habitants ;
5. Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière.

Au titre de sa stratégie municipale de santé et pour répondre aux enjeux repérés au travers du diagnostic local de santé réalisé en 2025, la Ville de Caen souhaite accompagner et valoriser de nouvelles initiatives et projets innovants en santé. A ce titre et **en complément des moyens mis à disposition par l'ensemble des acteurs institutionnels investis dans ce domaine**, la Ville renouvelle son appel à projet santé pour l'année 2026. Cet appel à projet illustre la volonté de la Ville d'agir en faveur de la santé des caennaises et des caennais.

La Ville de Caen propose un soutien aux acteurs souhaitant répondre aux enjeux de santé locaux.

La santé est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Organisation Mondiale de la Santé, 1999).

La stratégie locale de santé de la Ville souhaite, de fait, agir sur des déterminants de santé spécifiques. Les déterminants de santé sont « les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations »

Contact :

Ville de Caen

Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire

Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02 31 54 47 20 - Courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Les projets déposés devront répondre aux cinq enjeux de santé pré-cités et devront prendre en compte les déterminants de santé détaillés ci-dessous :

1 - Agir pour un environnement favorable à la santé

Le diagnostic santé et bien-être réalisée en 2025 auprès de la population caennaise montre que l'impact de l'environnement et du cadre de vie sur la santé (qualité de l'air, nuisances sonores, mobilité, aménagements, espaces publics, changement climatique...) est la première préoccupation de santé des caennais. Il met par ailleurs en avant **quatre facteurs majeurs** ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé de la population :

- La **mobilité** des habitants au sein et en dehors des quartiers en lien avec une pratique insuffisante d'activité physique,
- **L'image** des quartiers et la **perception** que l'on s'en fait en lien avec le bien-être psychique,
- Le **cadre de vie** des habitants qu'il soit en proximité directe ou non (logement ou espace public).
- Les risques liés aux **perturbateurs endocriniens**, très largement présents dans notre environnement et devenu enjeu majeur de santé publique

Dans ce contexte, les **déterminants à investir** en priorité dans votre projet sont les suivants :

- La qualité des espaces publics : il s'agit là tout autant des espaces verts, de la végétation, que des lieux de rassemblement, de convivialité et enfin de respect des réglementations,
- Le sentiment d'insécurité,
- La connaissance et l'appropriation des équipements, des services et des actions menées dans les quartiers,
- L'estime de soi, la confiance en soi mais également les représentations des distances et de « l'extérieur »,
- L'attractivité et le dynamisme des quartiers.
- La connaissance des perturbateurs endocriniens et leurs modes de fonctionnement.

2 - Améliorer l'accès aux soins et à la santé pour tous

En matière d'accès aux soins et à la santé pour tous, le diagnostic met en avant **quatre problématiques majeures** ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé des Caennais :

- Un **taux plus faible de recours aux médecins généralistes**, malgré l'accessibilité aux soins élevée pour la commune,
- Un **moins bon état de santé** observé chez les personnes en situation de handicap
- Un **moindre recours au dépistage** de la population caennaise en comparaison au département, à la région et à la moyenne nationale
- Davantage **d'habitants sans médecin traitant** et davantage couverts par la **C2S**

Dans ce contexte, les **déterminants à investir** en priorité dans votre projet sont les suivants :

- La **connaissance** des droits, des dispositifs, des coûts liés aux soins tout autant par les **habitants** que par les **professionnels**,
- La capacité, pour les habitants, à **comprendre** et **analyser** les démarches administratives liées aux soins et aux droits en matière de santé,
- **L'accompagnement** vers les soins et la création d'un lien de confiance entre l'habitant, le professionnel de santé et l'accompagnant,
- **L'intégration** des situations de handicap, visibles ou invisibles, dans l'accès aux soins, l'adaptation des parcours et des accompagnements,

Contact :

Ville de Caen

Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire

Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02 31 54 47 20 - Courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Appel à Projet Santé et Bien-être
Date limite de réception des dossiers : lundi 15 février 2026 inclus

- Les **représentations** liées aux soins et au prendre soin (place des soins et de la santé, peurs, codes...),
- **L'estime de soi, la confiance en soi, la motivation** à faire par soi-même.

3 - Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies

Concernant la promotion de la santé et la prévention des maladies, le diagnostic met en avant quatre facteurs majeurs avec un impact plus prégnant sur l'état de santé des Caennais :

- Une **surmortalité plus importante et significative chez les hommes et les femmes liée à la prévention et aux soins** comparativement à la région et à la moyenne nationale
- **Un moindre recours au dépistage** de la population caennaise en comparaison au département, à la région et à la moyenne nationale (en deçà des recommandations OMS)
- Un taux de vaccination plus élevé sur le territoire **sauf pour le HPV**
- Personnes bénéficiaires de l'AAH : Participation aux actions de dépistage des cancers : 2 fois moins recours que tout public (constat observé à l'échelle nationale)

Dans ce contexte, les **déterminants de santé** à investir en priorité dans votre projet sont les suivants :

- La **connaissance et la compréhension des enjeux de prévention, de dépistage et de vaccination**, adaptés aux publics, à leurs besoins et à leurs capacités de compréhension,
- La **littératie en santé**, incluant la capacité à accéder à une information fiable, à la comprendre, à l'analyser et à la mobiliser pour agir sur sa santé,
- Le **pouvoir d'agir des habitants** sur leur santé, incluant la motivation, l'estime de soi, la confiance en soi et la capacité à faire des choix favorables à la santé,
- L'**adaptation** des actions de prévention et de promotion de la santé aux publics les plus éloignés et les plus vulnérables.

4 - Améliorer la santé mentale et le bien-être psychique des habitants

Le diagnostic met en avant **cinq facteurs majeurs** ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé mentale et de bien-être psychique des Caennais :

- Le mal-être lié à **l'isolement**,
- **L'accès aux soins** de santé mentale jugé difficile,
- Différents troubles émotionnels : **troubles du sommeil, faible estime de soi, déprime ou anxiété**, ...
- Une **prévalence de traitements anxiolytiques** plus forte chez les jeunes Normands et ce quel que soit le département considéré.
- Un taux de **tentative de suicide** chez les jeunes significativement plus important qu'au national

Dans ce contexte, les **déterminants de santé** à investir en priorité dans votre projet sont les suivants :

- L'estime de soi, la confiance en soi, la capacité à agir et plus globalement les **compétences psychosociales**,
- **L'entraide et la capacité des habitants** à demander de l'aide,
- Des environnements associatifs, des réseaux sociaux **soutenant et promoteurs** des **compétences psychosociales** des habitants,

Contact :

Ville de Caen

Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire

Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02 31 54 47 20 - Courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Appel à Projet Santé et Bien-être
Date limite de réception des dossiers : lundi 15 février 2026 inclus

- **L'appropriation** des quartiers par les habitants dans des territoires au turn-over important,
- Le développement de la **littératie** en santé, la **visibilité** et la **compréhension** du système de santé mentale.

5 - Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière

Etroitement liés entre eux et à nos modes de vie, l'alimentation et l'activité physique sont des facteurs de bien-être et de protection reconnus contre de nombreuses pathologies, notamment le diabète, les maladies cardio-vasculaires, certains cancers et l'obésité. En outre, de nombreuses études mettent en évidence le lien entre précarité et carences nutritionnelles. Les actions proposées dans ce cadre devront intégrer à la fois une dimension liée à l'activité physique **et** une dimension liée à l'alimentation.

Le diagnostic local de santé et bien-être met tout particulièrement en avant **trois facteurs majeurs** ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé des Caennais :

- La pratique insuffisante d'une **activité physique**,
- Une **alimentation déséquilibrée**,
- La difficulté à concilier bien manger/bouger et **petit budget**.

Dans ce contexte, les **déterminants de santé à investir** en priorité dans votre projet sont les suivants :

- La **motivation, l'envie**, le fait de **se sentir capable**, le **moral** et **se sentir bien dans son corps**,
- Le **coût**, la **méconnaissance** des offres et des aides,
- Les **représentations** liées aux pratiques de certaines activités physiques et sportives qui sont différentes selon les genres, les cultures, les religions,
- La **lassitude**, les **savoir-faire** culinaire, la **capacité à développer** des astuces pour une alimentation à **moindre coût**,
- Le **manque de temps** nécessaire à consacrer à une pratique physique ou sportive ou pour équilibrer son alimentation.

Qui peut répondre ?

Toutes les formes de structures locales à but non lucratif, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial.

Quels sont les types de projets concernés ?

Sont particulièrement recherché(e)s :

- ✓ Les actions de **soutien des professionnels et acteurs** du territoire dans la mise en place d'actions de promotion de la santé par des temps d'échange de pratiques et de diffusion d'outils méthodologiques,
- ✓ Les actions **d'information, de communication et d'échanges** entre les habitants et les acteurs du territoire en charge de la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé,
- ✓ Les collectifs associant les habitants dans les quartiers qui permettent **d'expérimenter des actions d'éducation pour la santé** et de mener une **réflexion sur les facteurs de réussite et d'échecs** des démarches de prévention,
- ✓ Les **nouvelles initiatives et projets innovants** en santé qui **se distinguent des projets déjà réalisés** par la structure candidate.

Contact :

Ville de Caen

Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire

Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02 31 54 47 20 - Courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Appel à Projet Santé et Bien-être
Date limite de réception des dossiers : lundi 15 février 2026 inclus

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

- ✓ **L'inscription de l'action dans la présente note de cadrage de l'appel à projet,**
- ✓ **La conformité avec les principes et la méthodologie en promotion de la santé,**
- ✓ **Le niveau de réponse aux attentes spécifiques exprimées dans les quartiers,**
- ✓ **La qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer la population** (en adoptant notamment des outils d'intervention participatifs), **ouvrir le partenariat, décliner l'action dans la durée, intégrer les enjeux de littératie en santé** (communiquer à travers des messages adaptés),
- ✓ **Le caractère innovant du projet.**

Les projets intègreront obligatoirement une **démarche évaluative**, basée sur des indicateurs destinés à mesurer la mise en œuvre de l'action et ses effets sur la population concernée pour en garantir l'efficacité.

Une attention particulière sera portée aux actions déclinées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En outre, l'instruction de chaque dossier prendra en considération les **efforts de cofinancements recherchés auprès d'autres partenaires** (ARS, DRAAF, MILDECA, Politique de la ville, CFPPA, fonds propres, ...) et présentés dans le budget prévisionnel de l'action.

Les actions entraînant la création de postes et les demandes de crédits d'investissement seront écartées.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

Préalablement au dépôt de votre projet, il vous est conseillé de prendre attaché auprès du Service de Prévention Sanitaire qui pourra vous guider et conseiller dans votre démarche. Au besoin, un accompagnement méthodologique est proposé aux porteurs de projets qui en font la demande (cf. coordonnées plus bas).

Quel financement ?

L'appel à projet 2026 est doté d'un budget total de 40 000 €. Les subventions seront accordées pour une durée d'un an à partir de la date de notification et dans la limite des crédits disponibles après décision par le Conseil Municipal de la Ville de Caen.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable via le site web <http://caen.fr/>. Votre dossier complété est à retourner avant le lundi 15 février 2026 inclus, par mail : accueil-hygiene@caen.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Contact :

Ville de Caen

Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire

Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02 31 54 47 20 - Courriel : accueil-hygiene@caen.fr